



Brive-la-Gaillarde

19 mars 2018

Le Baromètre des villes cyclables

Avec **113 000 réponses** c'est

La plus grande enquête jamais réalisée auprès des cyclistes en France

- ✓ **316 communes** sélectionnées (>50 réponses)
- ✓ **26 questions** notées de 1 à 6 et regroupées en **5 thèmes**



ressenti
général



sécurité



confort



importance
du vélo

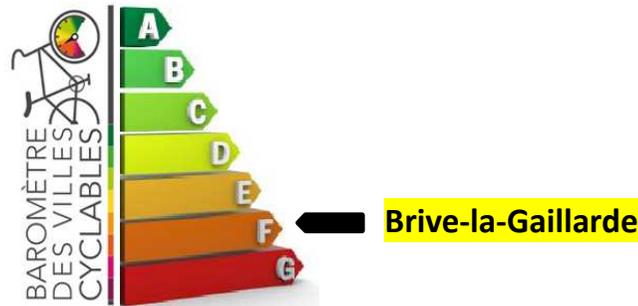


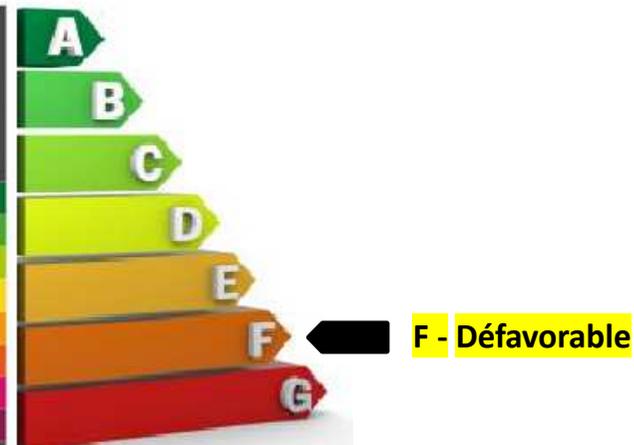
stationnement
et services

- ✓ Un **classement** des **3 premières villes** dans 5 catégories de villes
 - (0-20 000
 - (20 000 -50 000 **Brive-la-Gaillarde**)
 - (50 000-100 000
 - (100 000-200 000
 - (plus de 200 000 habitants

- ✓ Une catégorisation du **climat vélo en 7 classes**

- **A Très favorable**
- **B Favorable**
- **C Plutôt favorable**
- **D Moyennement favorable**
- **E Plutôt défavorable**
- **F Défavorable**
- **G Très défavorable**





Climat vélo

Brive-la-Gaillarde

Note : 2,6 /6

Catégorie : 20 000 à 50 000 habitants

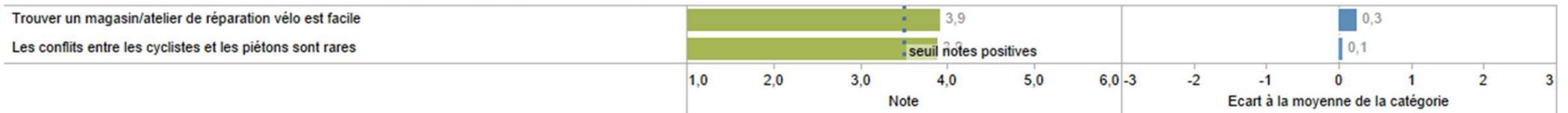
Classement : non classé

Réponses valides : 140

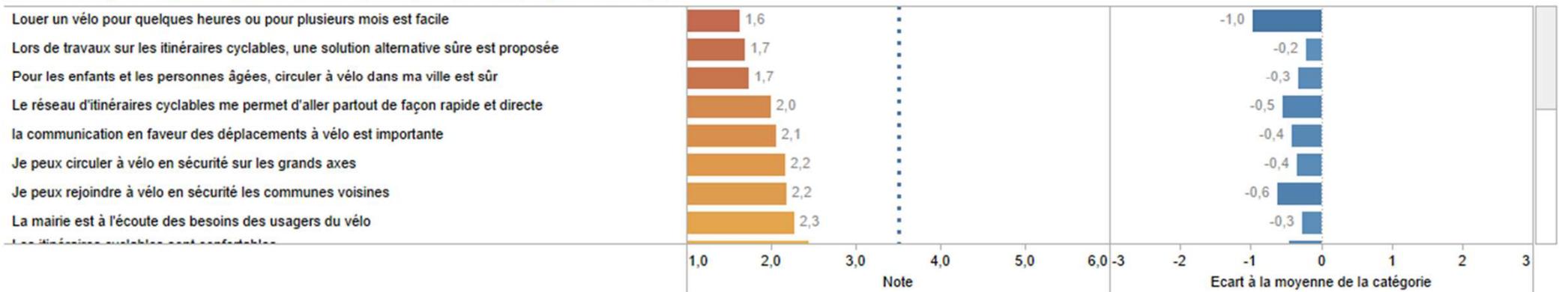
Réponses pour 1000 habitants : 3,0

Disparité des notes : faible

Points les plus forts (note positive et meilleure que la moyenne de la Catégorie)

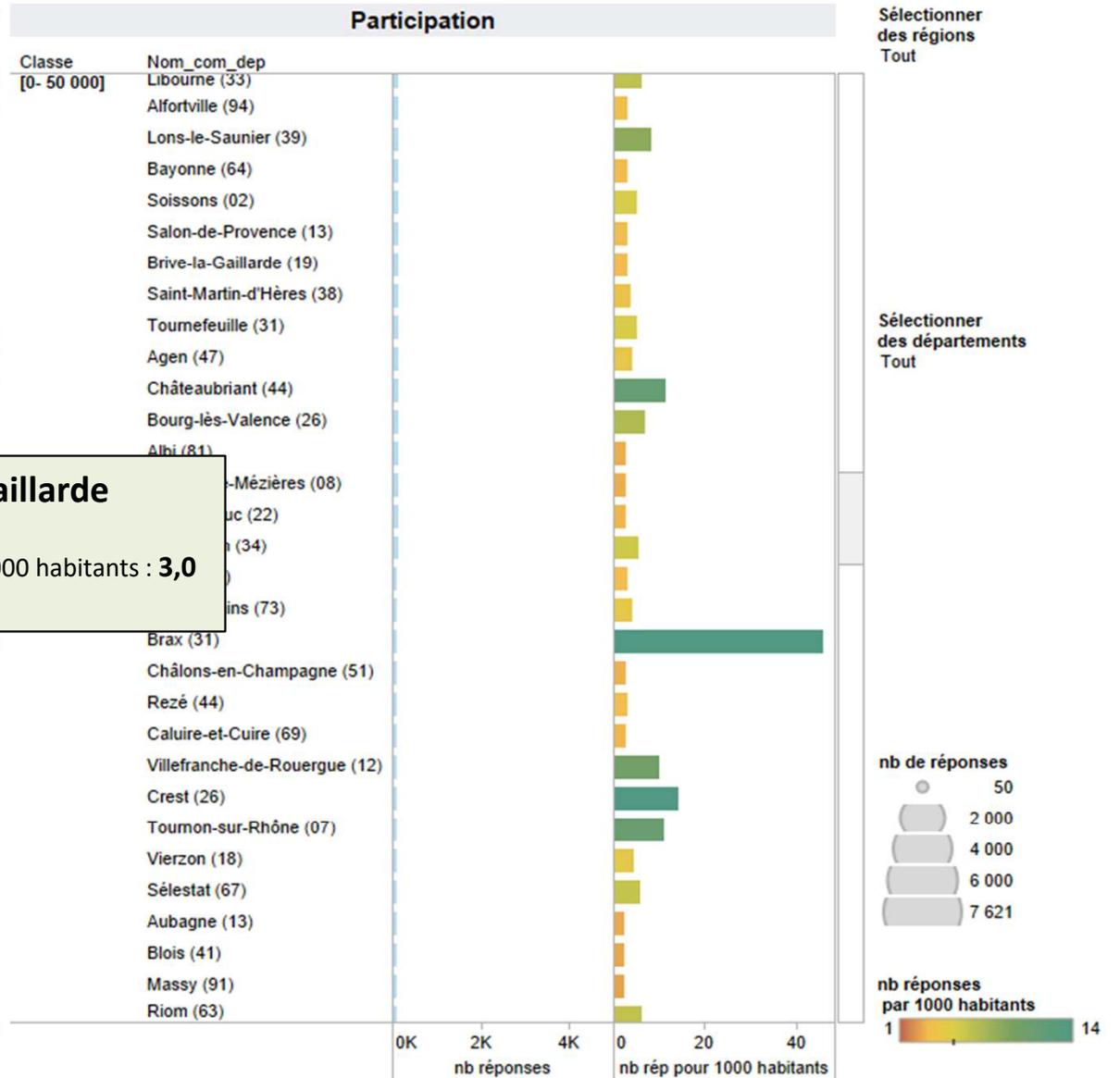
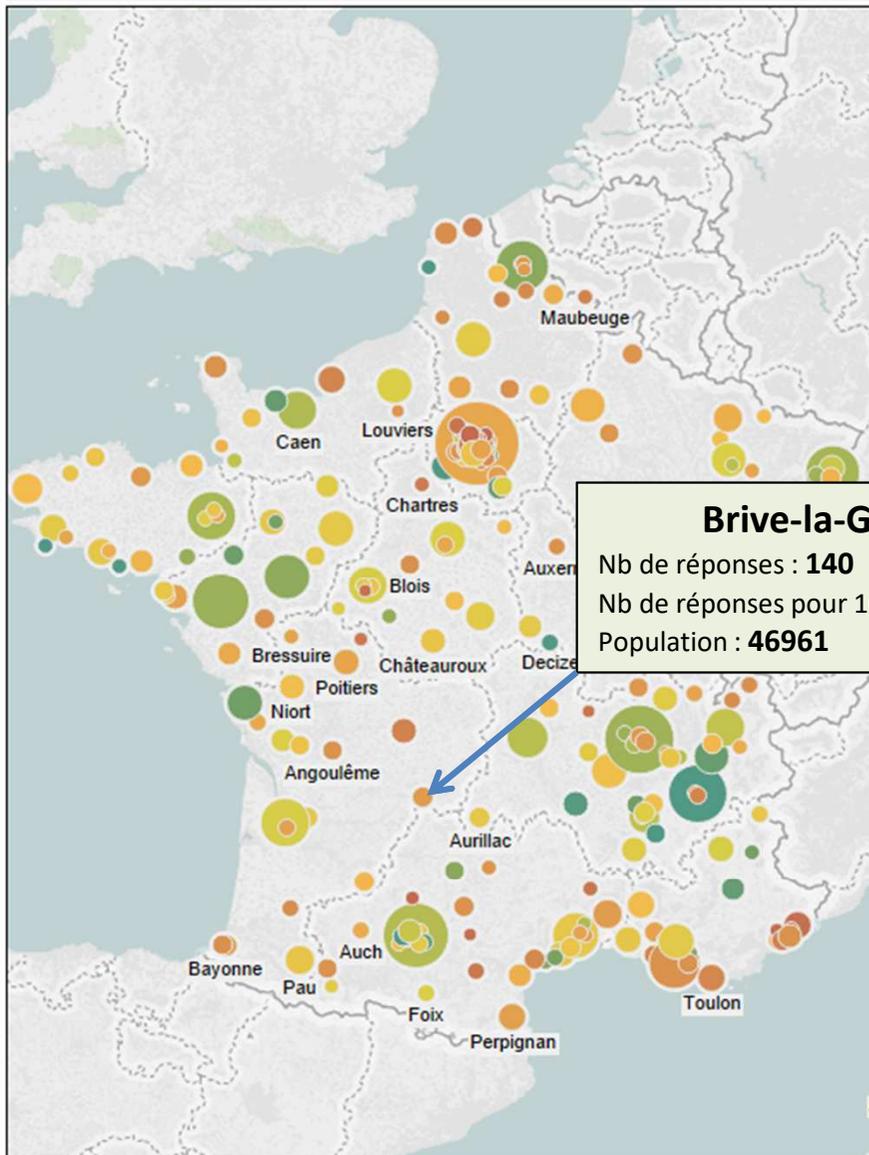


Points les plus faibles (note négative et plus faible que la moyenne de la catégorie)



Participation

✓ Participation Moyenne



Participation

Profil des répondants



majoritairement **35-75 ans**

plus **masculin (67% hommes)**

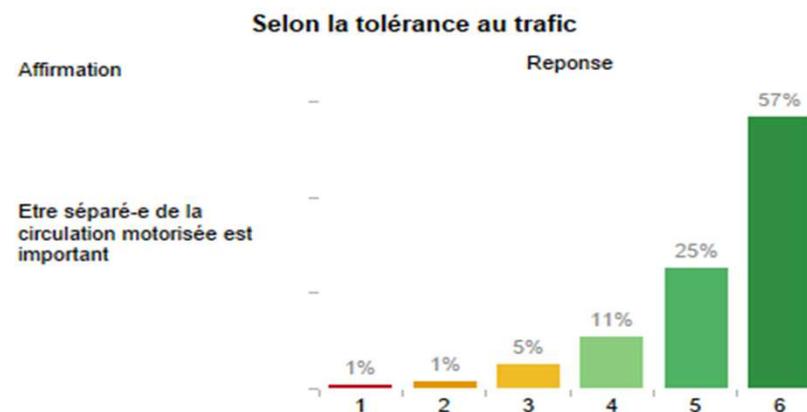
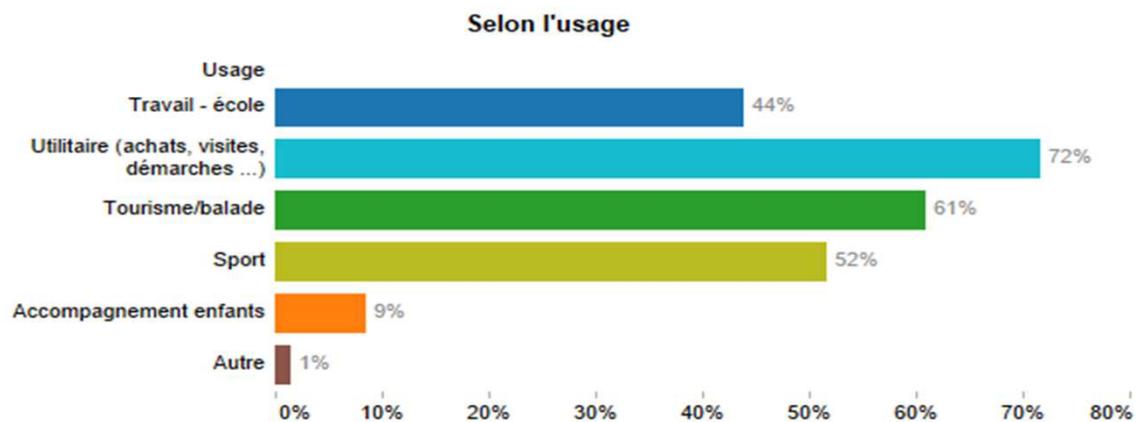
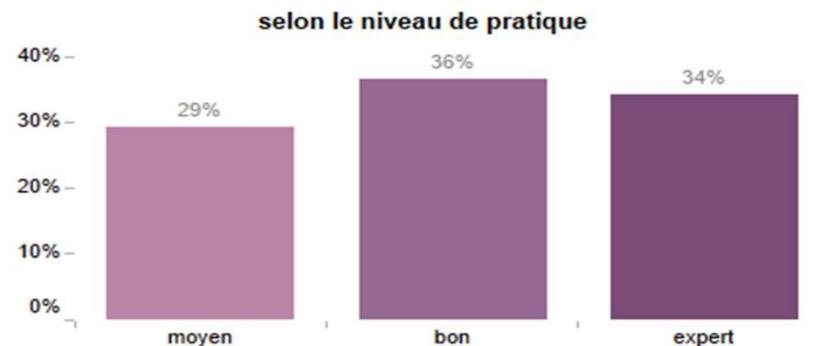
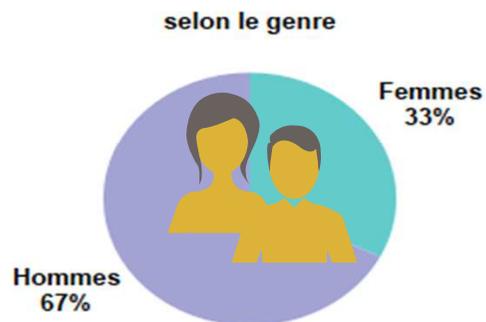
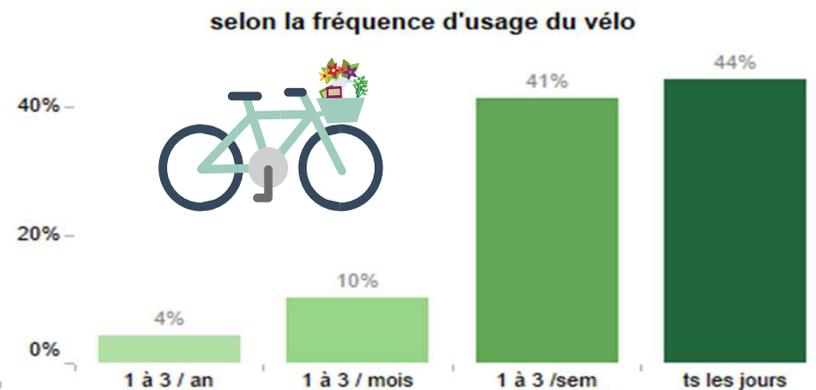
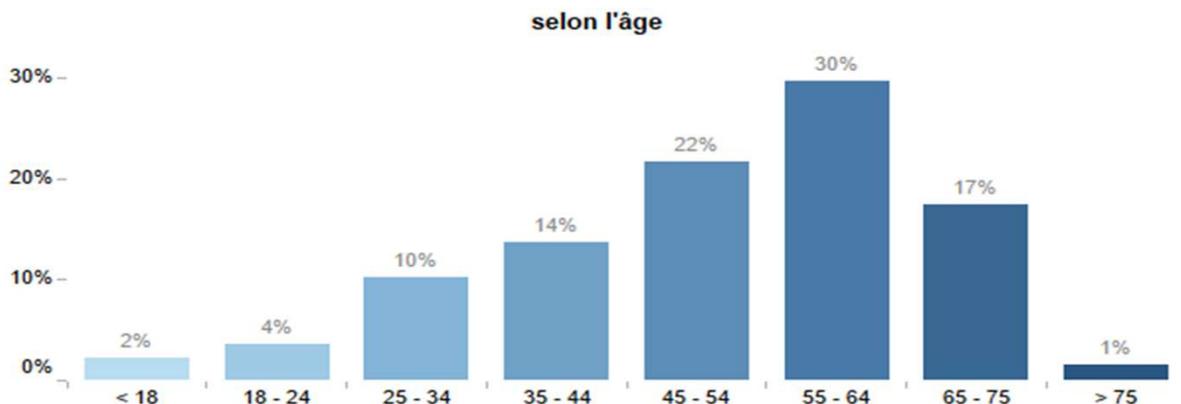


des **cyclistes quotidiens** : **85%** se déplacent plusieurs fois par semaine à vélo

des cyclistes qui **supportent mal le trafic motorisé (93% préfèrent être séparés du trafic)**

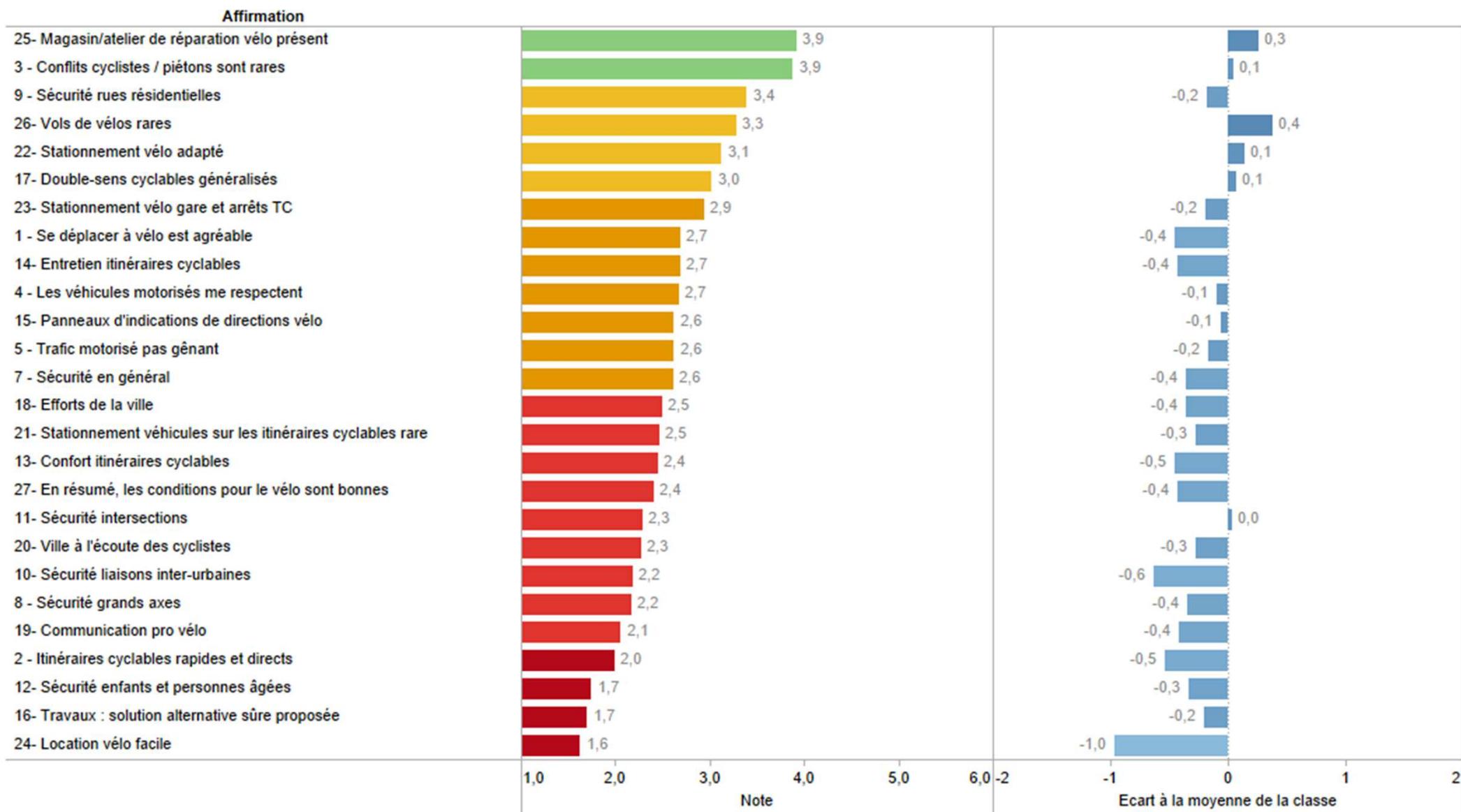
Participation

Structure des répondants



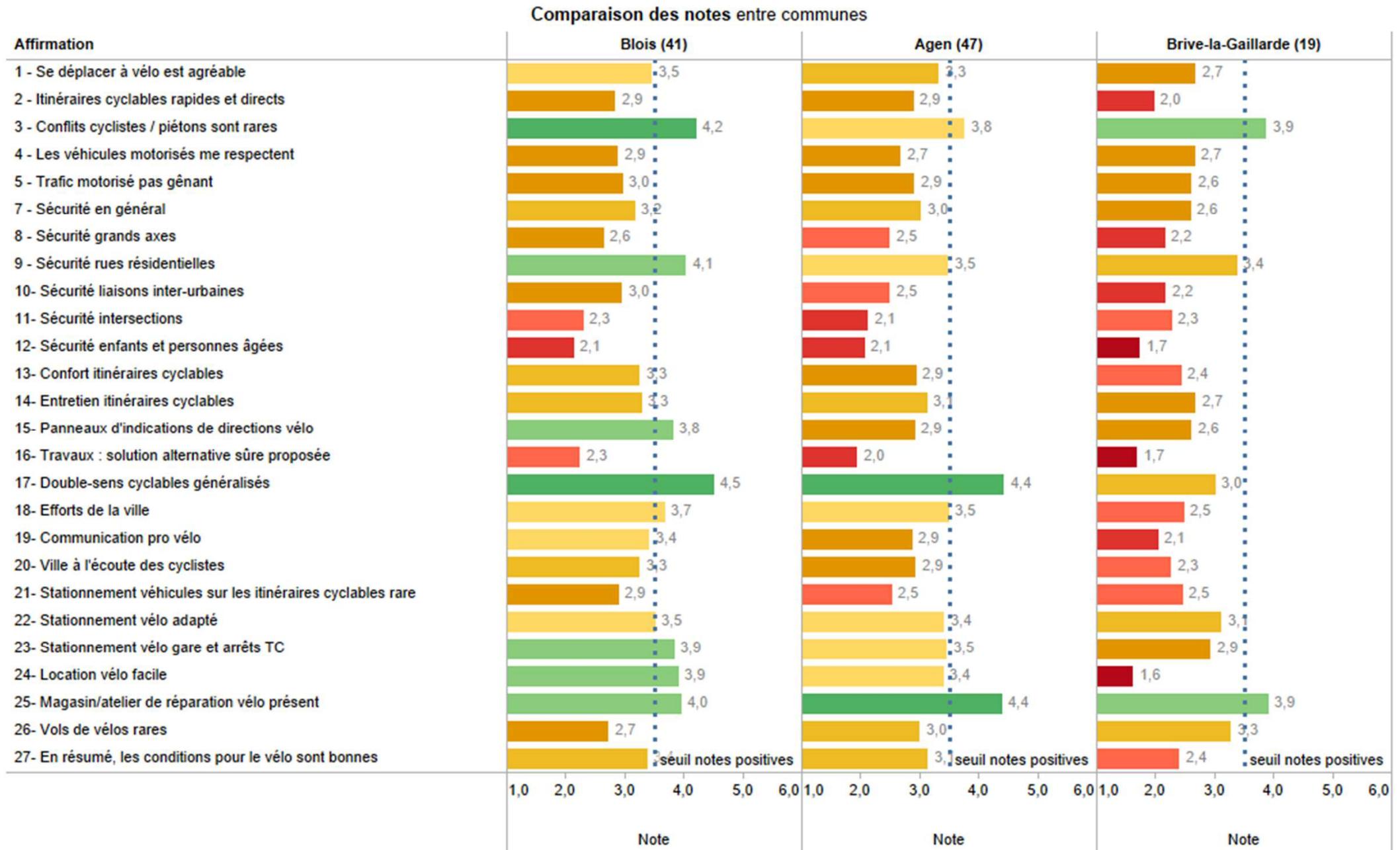
Notes détaillées

Notes détaillées Brive-la-Gaillarde (19)



Note sur 6 (1 : pas du tout d'accord / 6 tout à fait d'accord)

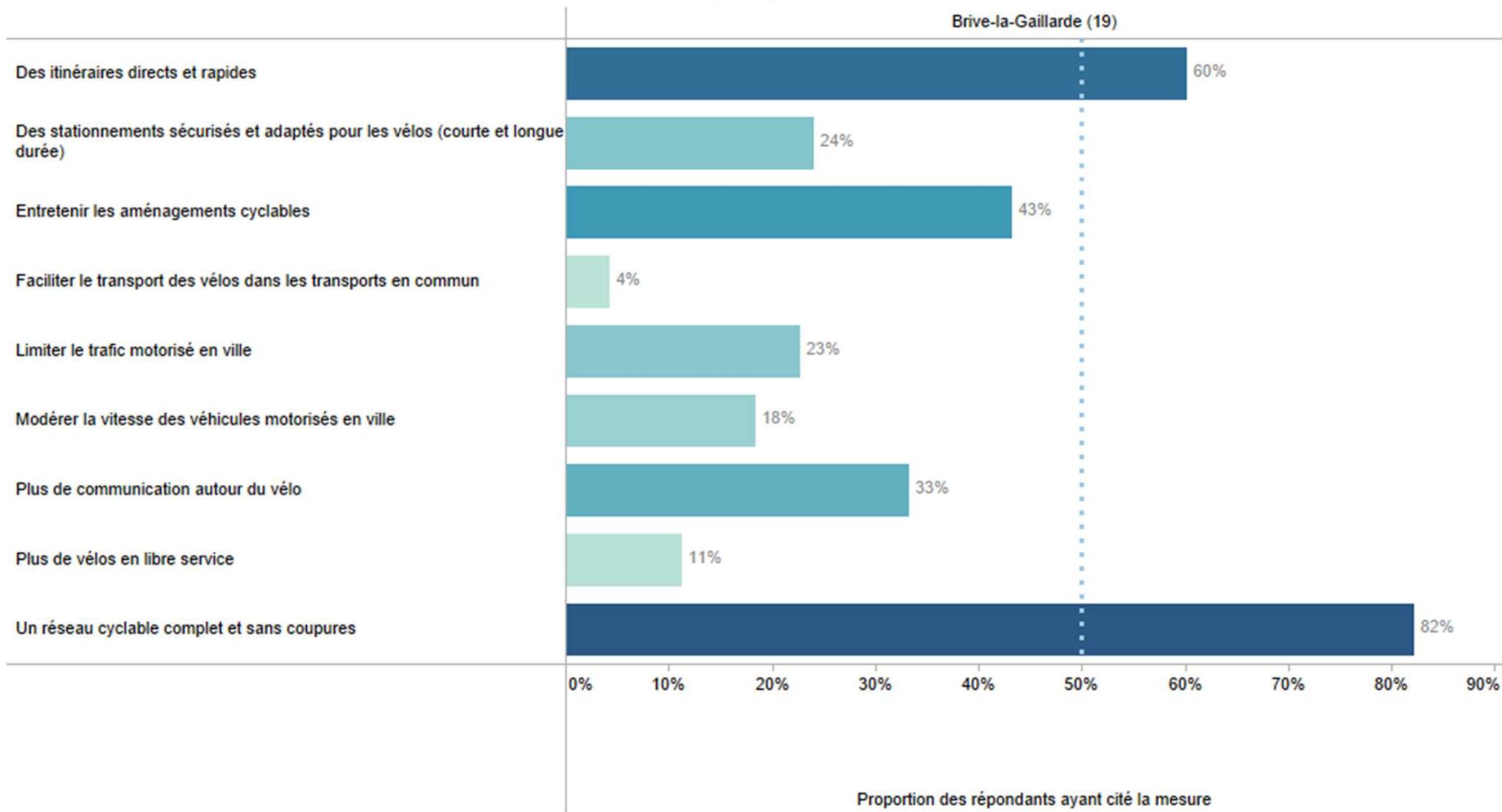
Comparaison avec les villes de Blois & Agen



Note sur 6 (1 : pas du tout d'accord / 6 tout à fait d'accord)

Préconisations des répondants

Préconisations des usagers pour améliorer la situation



Synthèse

Brive-la-Gaillarde

Sécurité

- **Grands axes** -> pistes / bandes /renforcement marquages
- **Quartiers** -> modération vitesses / renforcement marquages
- **Communication** -> Conditions de circulation Cyclistes – Automobiles – Piétons
- **Stationnement auto** sur bandes cyclables -> répressions

Réseau

- **Continuité / Liaisons interurbaines**
- **Entretien** des aménagements cyclables

Services

- **Stationnements sécurisés** de longue durée

Enseignements

(avec l'analyse des points noirs et commentaires en réponses libres)

Les Brivistes
veulent faire du
vélo

- **Le nombre de réponses** – le plus fort taux du Limousin – indique qu'il y a un potentiel de cyclistes à considérer

Les Brivistes ne
se sentent pas
en Sécurité

- **Circulation automobile** : Pas assez de zones délimités ou apaisées
- **État d'entretien** des aménagements cyclables et des chaussées
- **Risque de vol** : Attache-vélos de longue durée et protégés (car vélos de plus en plus cher : VAE) aux points d'arrêts des transports en commun

Les Brivistes ont
besoin d'une
circulation
facile

- **Continuité** des aménagements (sur tous les boulevards en particulier)
- **Information** sur les règles de circulation
- **Balisage** des itinéraires
- **Double Sens Cyclable** systématique en « Zone 30 »



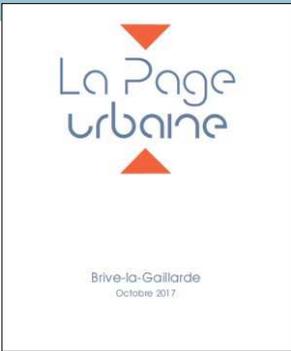
Pour notre ville, les réponses à apporter face aux points relevés lors de ce
« **Baromètre des villes Cyclables** »
imposent l'intensification du travail engagé en collaboration avec la Municipalité,
Brive Ville Cyclable exprimant, par son expérience de la pratique cycliste,
les **besoins** confirmés par les Brivistes en la matière
Les actions à mener sont tout à fait conformes aux engagements pris lors de notre
Assemblée Générale
du vendredi 9 février 2018
(voir ci-dessous)

Les projets

Groupe 1

Groupe 4

Stratégie
Aménagements Cyclistes
Participation aux travaux pour la mise en forme du Réseau Cyclable dans le cadre de la Page Urbaine



Qu'attendons nous de l'association Brive Ville Cyclable ?

Vous avez pu constater que les activités de BVC évoluent d'année en année. Afin de mieux percevoir les motivations et les attentes de tous ceux qui adhèrent, soutiennent, sympathisent avec BVC et afin de nous permettre de répondre aux diverses sollicitations des particuliers et des collectivités, nous vous demandons de répondre au questionnaire ci-dessous et de nous le renvoyer avant le 25 janvier. Vos réponses nous aideront à déterminer les orientations et le fonctionnement de l'association. Il est évident que ce questionnaire est à usage strictement interne à l'association et que la confidentialité de celui-ci vous est garantie. Nous vous remercions à l'avance pour votre participation à ce sondage.



Propositions
Itinéraires Cyclistes Sécurisés
Faire remonter les besoins des Quartiers
Apporter son expérience de Cyclistes Urbains
Mettre en forme les itinéraires pour communication



ITINÉRAIRE	
VOIE-VERTE EST Type d'aménagement: Voie Verte Longueur: 12 km	
SITUATION	
QUALITATIF	
REMARQUE	PROPOSITION
Le problème est le partage constant de la voie avec les piétons dans un axe orienté. Passer en Voie Verte, cela implique de créer une véritable zone piétonne, avec des trottoirs, des bancs, des arbres, des éclairages, des bornes de signalisation, des bornes de 3 mètres.	
REMARQUE	PROPOSITION
L'entretien de la Voie Verte de la zone de l'axe des Bénédictins est en panne depuis un certain temps et se reflète sur les usages.	

Veille
Aménagements Existants
Proposer les modifications nécessaires pour la Sécurité, la Convivialité du Réseau Cyclable Briviste





Les projets

Groupe 3

Le code de la route évolue en faveur des piétons et des cyclistes!
Tous les déplacements sont concernés.

Vous avez peut-être constaté l'apparition sur certains feux tricolores de petits pictogrammes triangulaires avec un vélo jaune. Ils sont destinés aux cyclistes. Cette signalisation leur permet de franchir le feu rouge pour s'engager dans les directions indiquées par les flèches, sans attendre de céder le passage à tous les usagers qu'ils croisent, en particulier les piétons.

Le savez vous ?
Automobilistes et piétons, ne soyez pas surpris si en cyclant, devant un feu rouge, en présence de cette signalisation, il se fait en trois étapes. Tout d'abord, effectuez cette manœuvre avec prudence et inspection en toute conscience la priorité accordée aux autres usagers, en particulier aux piétons qui traversent.

Le cédez-le-passage cycliste aux feux
Les réflexes à adopter

Le savez vous ?
En évitant des arrêts répétés, cette manœuvre facilite la circulation du cycliste, son trajet est donc plus fluide et plus rapide. Elle lui permet aussi de s'engager au moment le plus opportun et ainsi de se soustraire à des situations dangereuses, comme se trouver dans l'angle mort d'un véhicule qui tourne.

Cerema www.cerema.fr www.les1000plus.com consultez le site internet : voieseparables.cerema.fr

Aire Piétonne

Article R110-2
Section ou ensemble de sections de voies en agglomération, hors routes à grande circulation, constituant une zone affectée à la circulation des piétons de façon temporaire ou permanente.

Dans cette zone, sont réservés des dispositions de l'article R1, et il est, après les véhicules nécessaires à la desserte interne de la zone, autorisé à circuler à l'allure du pas et les piétons sont prioritaires sur ceux-ci.

Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation.

Article R431-9
Les conducteurs de cycles peuvent circuler sur les aires piétonnes dans les deux sens, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police.

À la condition de conserver l'allure du pas et de ne pas occasionner de gêne aux piétons.

Bandes Cyclables – Pistes Cyclables

Article R110-2
Bande Cyclable : Voie exclusivement réservée aux cycles à deux ou trois roues sur une chaussée à plusieurs voies.
Piste Cyclable : Chaussée exclusivement réservée aux cycles à deux ou trois roues.

Article R431-9
Lorsque la chaussée est bordée de chaque côté par une piste cyclable, les utilisateurs de cette piste doivent emprunter celle ouverte à droite de la route, dans le sens de la circulation.

Commentaire
Les Bandes et Pistes cyclables font partie de la chaussée et sont donc interdites de circulation aux piétons s'ils ont, en bordure, un accotement aménagé ou un trottoir. (Article R412-34)

Communication

Professionaliser la Communication avec l'aide de la Municipalité

Multiplier les actions d'information auprès des automobilistes, cyclistes et piétons sur :

Les Itinéraires Cyclistes Sécurisés et Pratiques

Les Règles de circulation Urbaine

Le code de la route évolue en faveur des piétons et des cyclistes!
Tous les déplacements sont concernés.

Le sens cycliste est un espace réservé aux cyclistes. Il est placé juste avant le feu tricolore et est délimité par une ligne peinte ou un aménagement qui facilite les véhicules motorisés devant s'arrêter. Il est matérialisé par des pictogrammes bleus. Son accès est généralement prévu par une bande cyclable. Il devient interdit d'être généralisé dans tous les carrefours à feux.

Sas cycliste : une position avancée plus sûre

Le savez vous ?
Le sas a pour objectif d'améliorer les conditions d'attente et de redémarrer des cyclistes. Au feu rouge, il leur offre une position avancée qui leur permet d'être plus visibles, et leur évite par exemple de se retrouver cachés, dans l'angle mort des véhicules qui tournent. Il facilite aussi leur mouvement de tourne à gauche en leur permettant de bien se placer (à gauche de l'axe) avant que la circulation ne redonne et ne rende cette manœuvre plus difficile. Enfin, il change les réflexes des piétons d'empiètement relevant avec leur installation des pas noirs.

Les réflexes à adopter
Conducteurs de voitures, de motos ou de scooters ne vous arrêtez pas sur des espaces qui sont réservés à la circulation autorisée des cyclistes (sauf exception signalisation autorisant les cyclistes) afin d'éviter les collisions.

Cerema www.cerema.fr www.les1000plus.com consultez le site internet : voieseparables.cerema.fr

Zone de Rencontre

Article R110-2
Section ou ensemble de sections de voies en agglomération constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers.

Dans cette zone, les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y résister et bénéficient de la priorité sur les véhicules.

La vitesse des véhicules y est limitée à 20 km/h.

Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police.

Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation et l'aménagement de la zone est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable.

Article R412-35
Dans une zone de rencontre, les piétons peuvent circuler sur la chaussée mais ne doivent pas gêner la circulation des véhicules en y stationnant.

Commentaire
Les cyclistes N'ONT PAS PRIORITE sur les autres véhicules (Respect de la priorité à droite - Article R110-2)
Cependant, les automobilistes doivent adopter un comportement prudent et respectueux envers les autres usagers des voies ouvertes à la circulation. Il doit notamment être possible d'être prioritaire à l'égard des usagers les plus vulnérables. (Article R412-35)
Pour les carrefours, en zone de « Double Sens Cyclable » notamment, les cyclistes ont priorité sur les automobilistes du fait de leur dimension réduite. (Article R414-2)

